

**Cadre d'Interopérabilité des SIS**  
**Mode opératoire**  
**Numéros de version pour publication**

Identification du document	
Référence	CI-SIS_NOTE_NUMERO_VERSION_V1.0.docx
Date de création	08/12/2017
Date de dernière mise à jour	<b>08/12/2017</b>
Rédaction	ASIP Santé
Version	V 1.0
Nombre de pages	<b>2</b>

Classification : public

1/2

## Procédure globale de numérotation de versions externes

### 1. Principe de versionnement pour les publications

Les numéros des versions publiées sont à deux chiffres lorsqu'on les publie après concertation :



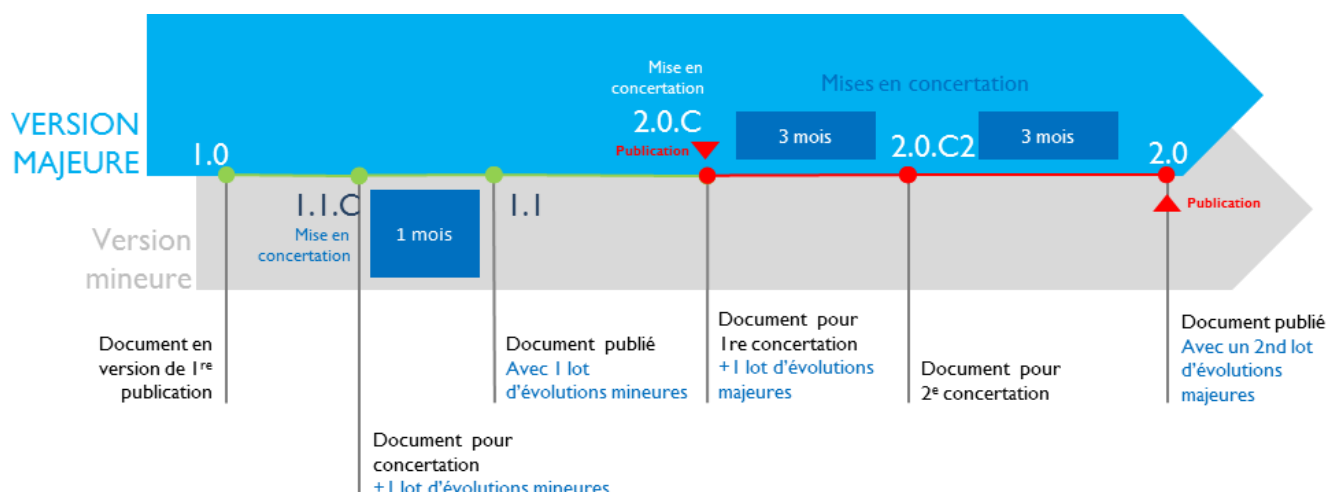
Avec:

- **X** le numéro de **version majeure** (faisant l'objet d'une évolution majeure passée en comité de concertation et de pilotage et après une période de concertation de 3 mois)
- **Y** le numéro de **version mineure** (qui fait l'objet d'une évolution mineure après une période de concertation de 1 mois)

Un document de version **1.3** est un document qui n'a pas fait l'objet d'une évolution majeure (la version 1 est la version de première publication) et sur lequel 3 lots d'évolutions mineures ont été appliqués.

### 2. Principe de versionnement en concertation publique

Les numéros de version des documents publiés en concertation publique sont les mêmes que les numéros après concertation mais ils se terminent par **".C"**. Dans le cas où plusieurs comités de concertation se sont déroulés pour un même document, les numéros peuvent se terminer par **".Cn"** avec n (n>1) le nombre de comité.



NB : Le document de version **1.1.C** est une mise à jour du document en version 1.0 contenant un lot d'évolutions mineures et prête pour une mise en concertation publique.